

Commune de LOUVIGNY

Séance N° 5 du 20 Septembre 2023

Les membres du Conseil Municipal de la commune de LOUVIGNY se sont réunis le **mercredi vingt septembre deux mille vingt-trois** à vingt heures et zéro minute - mairie de LOUVIGNY 2 rue du Pré Joli 57420 LOUVIGNY, sous la présidence de **Madame TORLOTING Brigitte, Le Maire**.
Date de la convocation : **11 Septembre 2023**

Conseillers absents excusés :

Monsieur HANRY Joël a donné procuration à Monsieur SUTTER Serge

Monsieur KERCKHOVE Emmanuel

Monsieur PAULOIN Pierre a donné procuration à Madame DESHAYES Agnès

Secrétaire de séance :

Madame SOL Sylviane

- ❖ **Madame TORLOTING Brigitte, retardée par une réunion à l'extérieur est provisoirement remplacée par Madame SOL Sylviane, premier adjoint qui déclare la séance du conseil municipal ouverte.**

Elle constate que le quorum est atteint.

Il est ensuite procédé aux délibérations des questions inscrites à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

D_2023_5_1 : Approbation de la séance du conseil municipal du 18 07 2023

D_2023_5_2 : Mesures prises par délégation

D_2023_5_3 : Proposition d'acquisition de parcelles rue du Pressoir

D_2023_5_4 : Enquête publique

D_2023_5_5 : Travaux à l'Ehpad

D_2023_5_6 : Avenant au contrat de maintenance de la station d'épuration et des postes de relèvement

D_2023_5_7 : Spectacle de Noël des écoles

D_2023_5_8 : Point sur les travaux en cours

D_2023_5_9 : Divers

Délibération D_2023_5_1

OBJET : Approbation de la séance du conseil municipal du 18 07 2023

Madame SOL Sylviane soumet le compte rendu de la séance du 18/07/2023 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant son adoption définitive.

Une observation est formulée par Monsieur SADLER Rémy :

Question :

> demande depuis quand il n'est plus fait mention des débats dans les CR.

Réponse :

> depuis la nouvelle réforme portant sur les modalités de retranscription des comptes-rendus de conseil. Il lui est précisé que nul n'est besoin de retranscrire au mot à mot les débats du conseil municipal et que désormais seuls les débats constructifs sont portés sur le compte-rendu de chaque séance du conseil municipal.

Après ces précisions le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Présent(s) : 11	votant(s) : 13	suffrage(s) exprimé(s) : 12
<u>Pour : 12</u> Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge,		
<u>Contre : 0</u> -		
<u>Abstention : 0</u> -		

Délibération D_2023_5_2

OBJET : Mesures prises par délégation

Conformément aux articles L.2122-22 & L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame SOL Sylviane fait part au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

➤ **PREND ACTE des décisions suivantes :**

Désignation	Fournisseur	Date paiement	Montant ttc
Entretien de voirie nids de poule Clos du Patural + fibre rue du Marronnier	Lingenheld	19/0/2023	6 913,20 €
s/total			6 913,20 €
Fêtes et cérémonies : animation 13 juillet	Orchestre Elégance	21/08/2023	500,00 €
s/total			500,00 €
Fournitures scolaires : livret méthode de lecture cp,maternelle	Leclerc	21/08/2023	155,61 €
s/total			155,61 €
Fournitures diverses : désherbant plaquettes peuplier et paillage	Viridis Viridis	13/07/2023 13/07/2023	1 428,67 € 446,25 €
s/total			1 874,92 €
Frais de transports : sortie scolaire "Belles Forêts" sortie "Piscine"	DMA Dupasquier DMA Dupasquier	08/08/2023 13/07/2023	727,50 € 1 665,00 €
s/total			2 392,50 €
Honoraires : constat d'huissier travaux école maternelle 10 grd'rue	Acta	30/08/2023	295,00 €
s/total			295,00 €
Matériaux divers : grillage aire de jeux	Lorcamat	28/08/2023	2 015,70 €
s/total			2 015,70 €
Petit équipement : casque filaire école primaire matériel de sport école élémentaire chariot de transport tapis de gymnastique jeux école primaire	Hisler Even Decathlon Decathlon Pichon	12/07/2023 21/08/2023 21/08/2023 29/08/2023	131,60 € 1 546,50 € 920,00 € 445,54 €
s/total			3 043,64 €
Plantation : plantes annuelles pour massifs	Bichwiller	13/07/2023	713,21 €
s/total			713,21 €
Travaux d'entretien bâtiments communaux : travaux logement 2 rue du Pré Joli (fourniture et pose radiateurs, chauffe-eau alimentation électrique cuisine, carillon, boîtier DCL) pose cuisine appartement logement rue du Pré Joli rénovation appartement rue du Pré Joli (peinture, sol, plafonds) dépose anciennes boîtes aux lettres logements Pré Joli matériel de plomberie appartement rue du Pré Joli	CLS Couspeyre Prémium Pose All Rénov Wiedemann Jasalu Castorama	13/07/2023 21/08/2023 21/08/2023 21/08/2023 21/08/2023	5 715,01 € 1 380,00 € 10 702,56 € 840,00 € 370,15 €
s/total			19 007,72 €
Travaux de voies et réseaux : dépose luminaire endommagé Grd'Rue reprogrammation des horloges astronomiques panneaux de signalisation chemisage en plomb des gargouilles (fontaine)	Uem Uem Virages Chanzy Pardoux	21/08/2023 21/08/2023 21/08/2023 27/08/2023	486,06 € 225,76 € 1 017,60 € 2 318,40 €
s/total			4 047,82 €
Travaux d'entretien de terrains : remplacement mobilier urbain rue de Lorraine (barrière) remplacement marronnier place de la mairie travaux de débroussaillage école maternelle 10 grd'rue	Perrotte Paysage & Bûches Ambiance Jardins Perrotte Paysage & Bûches	13/07/2023 13/07/2023 07/09/2023	507,60 € 768,00 € 642,60 €
s/total			1 918,20 €
TOTAL GÉNÉRAL			42 877,52 €

Présent(s) : 11	votant(s) : 13	suffrage(s) exprimé(s) : 12
Pour : 12		
Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge.		
Contre : 0		
-		
Abstention : 0		
-		

Madame le Maire rejoint le conseil municipal et reprend la présidence de la séance.

Délibération D_2023_5_3

OBJET : Proposition d'acquisition de parcelles rue du Pressoir

Madame le Maire fait part au conseil municipal du courrier reçu de la Selarl MJ Air, mandataire judiciaire de la société Pierre Investissements, laquelle est propriétaire sur la commune de deux parcelles rue du Pressoir, cadastrées section 10 n° 170, d'une contenance de 0 a 77 ca et n° 171 d'une contenance de 1 a 06 ca, susceptibles d'intéresser la commune compte tenu de leur nature et de leur emplacement (lotissement rue du Pressoir).

Dans l'attente d'une proposition chiffrée du Juge-commissaire saisi par le liquidateur Judiciaire, il est proposé aux élus de se prononcer sur le principe d'acquisition desdites parcelles :

- Section 10 n° 171 d'une contenance de 1 a 06 ca
- Section 10 n° 170 d'une contenance de 0 a 77 ca



Appelle le conseil à délibérer sur le sujet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ÉMET un avis favorable à l'acquisition desdites parcelles proposées à la vente, sous réserves des conditions d'obtention.**
- **AUTORISE Madame le Maire à poursuivre les négociations avec le mandataire judiciaire.**

Présent(s) : 11	votant(s) : 13	suffrage(s) exprimé(s) : 13
Pour : 13 Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2023_5_4

OBJET : Enquête publique

Madame le Maire indirectement concernée par ce point ne participe pas aux débats et se retire de la salle des délibérations.

La présidence est assurée par le premier adjoint, Madame SOL Sylviane qui précise que :

La commune est amenée à procéder à une enquête publique concernant les chemins de randonnée.

Les échanges concernés par cette enquête concernent la commune de Louvigny et le GFA de la Hautonnerie. Ils sont nécessaires afin de permettre d'une part la continuité du parcours mais aussi la largeur minimale requise pour un chemin de randonnée. Les parcelles concernées par la réalisation du chemin de randonnée seront achetées au GFA de la Hautonnerie et en contrepartie, la commune cèdera des chemins ruraux agricoles actuellement propriétés privées de la commune.

Il sera procédé à une enquête publique relative au projet d'aliénation partielle de plusieurs chemins ruraux communaux cadastrés :

- section 6 numéros 68 et 69
- section 7 DP 0.48 - section 9 DP 0.33

pour une durée de 15 jours à compter du 07 octobre 2023 au 21 octobre 2023 en vue de la création d'un chemin de randonnée.

M. Joel BAPTISTE demeurant à Marly a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Louvigny lors des deux permanences suivantes :

- mercredi 11 octobre 2023 de 17 heures à 19 heures
- samedi 21 octobre 2023 de 10 heures à 12 heures.

Les échanges auront lieu par acte notarié pour les surfaces suivantes :

Parcelles appartenant à la commune de Louvigny et devant être cédées au GFA de la Hautonnerie :

- Section 6 n° 68 pour 5 a 10 ca
 - Section 6 n° 69 pour 17 a 24 ca
 - Section 7 DP 0.48c pour 1 ha 07 a 88 ca
 - Section 9 DP 0.33 pour 25 a 99 ca
- Soit une surface totale de : **01 ha 56 a 21 ca**

Parcelles appartenant au GFA de la Hautonnerie et devant être cédées à la Commune de Louvigny :

- Section 6 n° 22a pour 3 a 01 ca
 - Section 6 n° 24c pour 3 a 84 ca
 - Section 6 n° 38e pour 7 a 20 ca
 - Section 7 n° 51a pour 23 a 19 ca
 - Section 9 n° 33a pour 31 a 85 ca
 - Section 18 n° 49a pour 2 a 01 ca
- Soit une surface totale de : **71 a 10 ca**

Le GFA de la Hautonnerie représentée par Mme Julie TORLOTING, accepte d'acquérir les 85 a 11 ca de différence à la valeur vénale minimale donnée par le pôle d'évaluation domaniale en date du 11 février 2022, soit 40 €/a en zone A.

Par ailleurs, il est à noter que le GFA de la Hautonnerie a pris en charge la moitié des frais de géomètre pour l'établissement des procès-verbaux d'arpentage.



Invite les élus à délibérer sur le sujet.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du premier adjoint au maire et en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code rural et de la pêche et notamment les articles L161-10, L161-10-1 et R 161-25 à R 161-27,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L.134-1 et L.134-2,

Vu la délibération en date du 20 septembre 2023 autorisant Madame le Maire à ouvrir l'enquête publique en vue de l'aliénation partielle de plusieurs chemins ruraux,

Considérant la nomination du commissaire enquêteur : M. Joël BAPTISTE demeurant à Marly,

- **DÉCIDE de faire procéder à une enquête publique préalable en vue de l'aliénation des parcelles susvisées ci-dessus.**

DIT QUE :

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Louvigny aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Un avis d'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département : le Républicain Lorrain et la Moselle Agricole.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la commune (<http://www.mairie-louvigny57.fr/#>) quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Le public pourra également adresser ses observations écrites au nom du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou sur l'adresse suivante : enquetepublicuelouvigny57@gmail.com

Présent(s) : 11	votant(s) : 12	suffrage(s) exprimé(s) : 12
Pour : 12 Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0		

Délibération D_2023_5_5

OBJET : Travaux à l'Ehpad

Madame le Maire expose au conseil municipal que lors du dernier orage avec de fortes précipitations et vent violent, il a été constaté des dégâts à l'Ehpad, résidence "Les Vignelles" de Louvigny sur la toiture (infiltration et dégâts des eaux au niveau des plafonds).

Précise qu'un dépannage d'urgence a été effectué par l'entreprise Pettenuzzo Toitures.

Il a également été constaté que les arrières de pignons n'avaient jamais été crépis et nécessitaient une reprise d'étanchéité.

Il y a lieu maintenant de procéder à des travaux d'entretien, à savoir :

- nettoyage complet de la toiture et des gouttières,
- travaux d'étanchéité des pignons.

Soumet au conseil les devis proposés par les entreprises :

Pettenuzzo Toitures (nettoyage) d'un montant TTC de 4 315,08 €

La Messine (étanchéité) d'un montant TTC de 3 912,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE les devis proposés et AUTORISE Madame le Maire à passer commande desdits travaux auprès des entreprises susvisées ci-dessus.**
- **AUTORISE Madame le Maire à régler les factures qui en découleront.**

Présent(s) : 11	votant(s) : 13	suffrage(s) exprimé(s) : 13
Pour : 13 Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2023_5_6

OBJET : Avenant au contrat de maintenance de la station d'épuration et des postes de relèvement

La parole est donnée à Monsieur SUTTER Serge, adjoint au maire en charge du dossier.

Monsieur SUTTER Serge rappelle aux élus la convention passée avec la société Véolia pour l'entretien de la station d'épuration et des postes de relèvement rue du Vieux Château et rue de la Hautonnerie.

Rappelle que suite au contrôle effectué sur les installations et afin de pouvoir garantir un fonctionnement optimal de la station d'épuration et des postes de relèvement, il a été préconisé d'augmenter la fréquence des passages : de deux à trois visites par semaine afin d'affiner les boues et ainsi optimiser les performances de la station.

Le coût des trois passages s'élève à : 5 230 € HT (initialement 3 640 € HT pour deux passages).

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE la proposition de la société Véolia et AUTORISE Madame le Maire à signer la convention qui en découlera, pour application à partir du 3ème trimestre 2023,**
- **AUTORISE Madame le Maire à régler la dépense, à savoir : 5 230 € HT.**

La convention est annexée à la présente délibération.

La dépense sera imputée au budget assainissement prévu à cet effet.

Présent(s) : 11	votant(s) : 13	suffrage(s) exprimé(s) : 13
Pour : 13 Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2023_5_7

OBJET : Spectacle de Noël des écoles

Il est proposé au conseil municipal de valider le devis présenté par la troupe "Le Globe Théâtre 57" concernant le spectacle de Noël, des enfants des écoles élémentaire et maternelle. Spectacle vu et accepté en amont par les enseignants.

Ce dernier aura lieu le jeudi 21 décembre 2023 à 15 heures à la salle des fêtes communale.

Le coût s'élève à 600 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE la proposition de spectacle de la troupe "Le Globe Théâtre 57" intitulée "SNOW WHITE AND HER FRIENDS" d'un montant TTC de 600 €.**
- **AUTORISE Madame le Maire à passer commande de la prestation et à régler la facture qui en découlera à l'article 6232 "fêtes et cérémonies" ouvert à cet effet.**

Présent(s) : 11	votant(s) : 13	suffrage(s) exprimé(s) : 13
Pour : 13 Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2023_5_8

OBJET : Point sur les travaux en cours

La parole est donnée à Monsieur SUTTER Serge, adjoint en charge des travaux.

Monsieur SUTTER dresse un état des différents travaux en cours, à savoir :

- **création d'un accès PMR à l'arrière de la mairie** : les travaux sont achevés
- **changement des volets au locatif du Presbytère** : démarrage des travaux prévu le 25 septembre prochain.
- **peinture des portes du Presbytère, porte et volets de la cuisine de la salle des fêtes** : dans l'attente d'une date d'intervention des peintres.
- **rénovation énergétique de la mairie** : plusieurs travaux à revoir :
 - **lot électricité** : un devis a été demandé à l'entreprise CLS Couspeyre pour l'achèvement des travaux (spots entrée, éclairage d'un balcon), le titulaire du marché ne donnant plus signe de vie. Le Coût des travaux sera déduit du montant du marché.
 - **diagnostic VMC** : reste un point important, le diag VMC, dans le cadre de la subvention Climaxion. Il a été constaté un dysfonctionnement, un groupe VMC est obsolète (tuyaux branchés mais pas de bouches de ventilation). Afin de remédier au problème un devis complémentaire a été demandé.
 - **diagnostic étanchéité** : le diag final d'étanchéité demandé également dans le cadre de la subvention Climaxion n'a pas donné entière satisfaction. Les résultats ne sont pas conformes aux exigences du contrat.
Un point a donc été refait avec l'architecte. Les points soulevés lors du diag initial n'ont pas été pris en compte et restent non résolus. Encore trop d'arrivées d'air et de points de déperdition. Il a été demandé à l'entreprise titulaire du marché de revoir le sujet.

- **travaux de maçonnerie sur la clôture de l'école maternelle** : constat d'huissier avant travaux effectué suite à un problème avec le propriétaire voisin. Les travaux sont en stand-by pour le moment. Le dossier a été confié au service juridique de la commune. A suivre...

Présent(s) : 11	votant(s) : 13	suffrage(s) exprimé(s) : 13
Pour : 13 Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2023_5_9

OBJET : Divers

Pour l'information du conseil municipal :

Illuminations de Noël :

Validation des devis SVT concernant les illuminations de Noël.

- Fourniture et pose des illuminations : 4 044,00 €
- Décor grand sapin église (guirlandes) : 2 466,00 €

Cette année, il est prévu la pose et la dépose des guirlandes comme il y a deux ans sur le grand sapin de l'Eglise, sapin rue du Stade ainsi que les motifs sur les supports lampadaires. Il est prévu également un réapprovisionnement des guirlandes devenues obsolètes au fil du temps. Le conseil accepte les devis et autorise Mme le Maire à passer commande desdits travaux.

Subvention Ukraine : remerciements du Président de Région

Bilan Réséda 2022 : le PowerPoint sera transmis à chacun par mail.

Visite du Président de Région canton de Faulquemont : ce point fera l'objet d'une réunion spéciale afin d'en débattre. Le PowerPoint sera transmis à chacun par mail.

Chasse : la réunion de la 4C est programmée au 09/10/2023 à 14 heures en mairie. Sur les 4 lots, trois seront renouvelés par convention de gré à gré, lots n° 1, 3 et 4 avec les locataires en place. Le lot n° 2 fera l'objet d'une adjudication.

SIAHS : réunion de lancement le jeudi 26/10/2023 – étude aménagement de 4 ouvrages hydrauliques sur la Seille.

Association de Défense des intérêts des parents d'élèves du Sud Messin : information est faite sur l'association nouvellement créée au sein du Sud Messin. Cette association ayant pour but de défendre les intérêts moraux et matériels communs à tous les parents d'élèves scolarisés péri et extrascolaires sur le territoire du Sud Messin. Une réunion d'information sera organisée avec les représentants des parents d'élèves de la commune mardi prochain pour débattre de l'opportunité de cette association.

Présent(s) : 11	votant(s) : 13	suffrage(s) exprimé(s) : 13
Pour : 13 Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 42

La secrétaire de séance :

SOL Sylviane

Le Maire :

TORLOTING Brigitte